



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Horticulture et paysage n° 2 du 31 mars 2022



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Sommaire

Horticulture	p 2
Pépinières	p 6
Paysage	p 8

Evaluation des risques

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
Horticulture	Pélargonium	thrips		
		pucerons	sur les 1ères séries	
		acariens		
		rouille		
		botrytis	à surveiller	
		bactériose		
		virose		
	Plantes à massif	thrips		
	Général	Duponchelia	adultes observés	
	Plants aubergine	virose	sur certains lots	
Horticulture	Jeunes plants	sciarides	agir en préventif	
	Aromatiques	pucerons	pots d'hiver	
		oïdium	sauge	
Pépinière	Pots hivernés sous abri	otiorhynques		
	Elaeagnus	psylles		
	Rosiers	pucerons	début des attaques	
	Jeunes plants sous abri	pucerons		
Paysage	Pyrale	buis	démarrage des hivernales	
	Processionnaire	pin	risque urtication	
	Tigre	platane	contrôler l'écorce	

Légende :

	pas de pression, surveillance de mise	→ risque nul
	quelques foyers localisés	→ risque faible
	populations en extension	→ risque moyen
	forte pression	→ risque fort

2 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



les solutions de biocontrôle



les résistances d'un bioagresseur sur une culture vis-à-vis d'une matière active



Géranium

Thrips :

Des adultes de thrips ont été observés dans les fleurs de géraniums.

Pucerons :

Sur les premières séries, des pucerons sont observés.

Botrytis :



Botrytis sur feuilles de géranium – nettoyage des feuilles jaunes (photo EH FC)

Les conditions climatiques annoncées seront favorables au début de botrytis observé sur les géraniums (surtout zonaux). Si un effeuillage n'a pas été fait, soyez vigilants.

Général

Duponchelia :



Adulte de Duponchelia fovealis (photo EH FC)

Des adultes sont observées dans les cultures (au moment de l'arrosage).



Piège à phéromones, deux capsules sont posées sur une surface engluée (photos EH Bourgogne)

Le piégeage (phéromone) a été mis en place.

Jeunes plants

Légumes :



Symptômes de virose sur jeunes aubergines (photo EH FC)

La virose cause plusieurs symptômes : le plant est peu poussant, des marbrures plus claires sur les feuilles. Ici, les bourgeons axillaires ont démarré, sans raison apparente !

Les décolorations peuvent être confondues avec des piqures de thrips.

Il faut être vigilant quant aux insectes vecteurs du virus qui peuvent disséminer le virus sur d'autres plantes. En cas de suspicion, contactez votre conseiller !



Général :

B

Les conditions météorologiques attendues sont favorables à l'apparition des sciarides sur les jeunes cultures (semis, jeunes plants fraîchement repiqués).

Un apport de nématodes entomopathogènes peut être fait en préventif, ainsi que la pose de panneaux englués, pour détecter les premiers individus adultes.

Aromatiques

Pucerons :



Colonie de pucerons (en partie nettoyée) sur menthe (avec jeune larve de syrphe) (photo EH FC)

Une forte pression de pucerons a été observée sur des aromatiques sortis d'hiver. Ce qui a attiré des auxiliaires naturels !

Oïdium :

De l'oïdium est observé sur plantes aromatiques et particulièrement sur sauge officinale.

B

Il faut bien ventiler le feuillage (aération, distançage)

Des produits de biocontrôle sont disponibles (la pulvérisation doit être faite dès les premiers symptômes, sur les 2 faces des feuilles et répétées si nécessaire).



ZOOM SUR

Les syrphes exogènes

Avec les belles journées, des syrphes adultes endogènes sont aperçus dans les cultures.

Si vous souhaitez faire un lâcher de syrphes, deux conditions doivent être remplies pour garantir la réussite de l'installation :

1. La température

Les syrphes ont besoin d'une certaine température.

Par exemple :

La syrpe des corolles (*Eupeodes corollae*) a besoin de 9-10°C minimum (optimal à 15°C).

Alors que *Sphaerophoria rueppellii* a besoin de plus (optimal à 20-25°C).

Il faudra donc lâcher *E.corollae* en premier.

2. La nourriture

Pour pouvoir s'installer dans les cultures, et surtout s'il n'y a pas de proies, les syrphes ont besoin de se nourrir. Veillez donc à leur proposer une source de pollen et nectar : installez des fleurs (simples, colorées) au milieu des jeunes plants.



Par exemple, les alysses sont très florifères et offrent facilement du pollen/nectar.

En général, **3 lâchers** sont nécessaires.

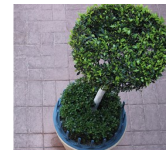
Après le lâcher, vous pouvez valider son installation en observant des larves et des pupes dans les cultures.



Lâcher de syrphes des corolles introduit (photo EH Bourgogne)



Adulte de pupa de syrpe des corolles introduit (photos EH Bourgogne)



Sous abri

Otiorhynques :

Des larves sont observées dans les pots hivernés, mais aussi dans les plants reçus !

Soyez vigilants au repotage.



Des nématodes entomopathogènes peuvent être appliqués.

Les résultats sont visibles en quelques jours seulement (les larves sont couleur brique, liquéfiées).

Psylles :



Dégâts et présence de larves de psylles (avec soies) (photo www.insectes-net.fr)

Sur les *Elaeagnus* hivernés, les psylles ont proliféré. On observe des colonies sur le revers des feuilles du bas, à l'abri.



La sortie des pots couplée au distançage vont freiner la prolifération du psylle.

La punaise prédatrice *Anthocoris nemoralis* peut être lâchée sous tunnel (si la température est supérieure à 20°C).



Pucerons :



Colonie de pucerons sur apex de photinia (photo EH FC)

Sous abri froid les conditions sont optimales pour les pucerons. Les auxiliaires tardent un peu.

Rosiers

Pucerons :

Les premières colonies de pucerons sont observées sur les feuilles tendres des rosiers. Les températures nocturnes sont encore fraîches et les auxiliaires sont encore peu présents en extérieur.



Pin

Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

Observations : Globalement, les infestations sont en baisses depuis 2020 (fig. 1) dans l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Actuellement, les processions sont en cours. Des processions ont été observées fin-mars à Messia-sur-Sorne (39) et à Beaune (21) (fin des processions le 30 mars 2022, quelques chenilles encore visibles au sol).

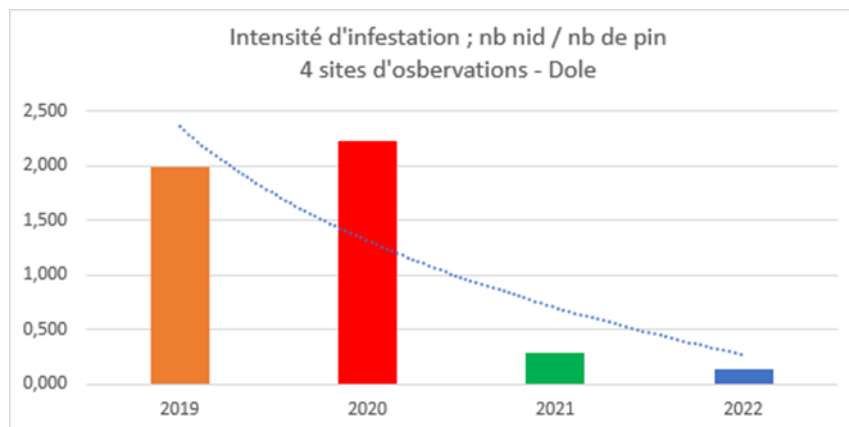


Figure 1 : Graphique de l'évolution du nombre de nid par pin depuis 2019 (Source : FREDON BFC)

Analyse du risque : **Attention aux chenilles urticantes qui se trouvent sur les troncs et au sol lors des processions.** Il s'agit de la période du cycle de l'insecte la plus critique pour la santé humaine et celle des animaux domestiques. Les larves de stade L3 à L5 sont très urticantes. Un contact avec les chenilles peut provoquer des démangeaisons, voire une hospitalisation dans les cas les plus graves (réaction allergique, etc.). **Les processions de chenilles ont lieu jusqu'à mi-avril environ avant de s'enfouir dans le sol pour se transformer en chrysalides.**



Figure 2 : Soies guidant les processions de chenilles sur le tronc d'un pin → il s'agit d'un indice qui signale que des processions ont eu lieu (Photo prise le 30/03/2022 à Beaune)



Figure 3 : Chenilles processionnaires au sol avant de s'enterrer (Photo prise le 30/03/2022 à Beaune)

Dégâts : Les défoliations répétées, surtout des arbres affaiblis en conditions sèches, peuvent rendre les plantes plus sensibles aux parasites de faiblesse tels que les scolytes, les pissodes et *Sphaeropsis* (dépérissement des pousses de pins).



Méthodes de lutte : **Sur les arbres avec présence de nids** (un nid contient entre 30 et 100 chenilles), **installer des pièges de parcours** (fig. 4) avant les processions. Le principe de fonctionnement de ce type de piège est qu'en descendant le long du tronc, les chenilles seront guidées par la collerette en plastique fixée autour du tronc et le tuyau dans un sac contenant un substrat. **Le contenu du sac sera à détruire.** Au-delà de quatre cocons dans l'arbre, un double dispositif est nécessaire.

Il est également possible de couper et brûler les branches porteuses de pontes, de pré-nids et nids. Préférer l'élimination des nids en septembre pour éviter toute urtication (stades larvaires L1-L2 non urticants). Il est important de porter l'ensemble des équipements de protection individuel lors de ces opérations (combinaison, masque, lunettes, gants).



Figure 4 : Piège de parcours (Photo prise le 23/03/2022 à Beaune)

Quelques préconisations : Pour une régulation à longs termes de l'insecte, favoriser l'installation de prédateurs et parasites naturels. Les mésanges et les coucous sont des prédateurs à favoriser par la mise en place de nichoirs spécifiques. Le remplacement des pins par des feuillus dans les zones à fortes infestations est à envisager.

Pour information, le grand calosome (une espèce de carabe) est leur principal prédateur. Des espèces de guêpes, ainsi que des champignons, peuvent aussi naturellement les parasiter.



Figure 5 : Cycle biologique des chenilles processionnaires du pin – 1. Sorties de terre des papillons et accouplement – 2. Vols et pontes des femelles sur les aiguilles de pins – 3. Ecllosion des œufs et sorties des chenilles – 4. Chenilles deviennent urticantes – 5. Confection des nids en soie sur les branches des pins – 6. Les colonies de chenilles quittent leurs nids et effectuent les processions en direction du sol pour s'y enfouir – 7. Confection des chrysalides individuelles dans le sol – 8. Métamorphose en papillon et début des sorties de terre et des vols (Source : Ministère de l'Agriculture - Département de la santé des forêts)

Dépérissement des pousses de pins (*Sphaeropsis sapinea* ou *Diplodia pinea*)

Observations : L'année dernière, quelques retours de *Sphaeropsis* ont été signalés dans la région.

Analyse du risque : Il s'agit d'un pathogène de faiblesse. Les dépérissements sont accentués par les différents stress rencontrés par les arbres, surtout les stress hydriques. Les blessures peuvent être des portes d'entrées pour la maladie. Le champignon est en expansion depuis plusieurs années en France.

Dégâts : Dessèchement des pousses, développement de chancre sur les troncs et les branches et bleuissement du bois. Les pins affectés à plus de 50 % de leur houppier par le rougissement finiront par mourir.

Méthodes de lutte et préconisations : Il n'existe pas de méthodes de lutte contre le champignon. Le maintien d'un bon état sanitaire global des pins est nécessaire.

Chêne

Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

Observation : Aucun retour et aucune observation pour l'instant dans notre réseau.

Analyse du risque : **Les chenilles commencent à éclore en mars juste avant le débourrement des chênes.** Elles ne seront urticantes qu'à partir du mois de mai après leur troisième mue.

Dégâts : Comme pour les chenilles processionnaires du pin, même lors de fortes attaques avec des défoliations importantes, **les processionnaires du chêne provoquent rarement la mort des arbres.** Cependant, après des défoliations répétées d'année en année, les arbres peuvent être moins résistants à des conditions abiotiques difficiles ou à des attaques de ravageurs et de pathogènes secondaires. **Le réel danger de cet organisme nuisible est pour la santé humaine et celle des animaux de compagnie.** Le risque est d'autant plus important que les nids se forment sur les troncs et branches principales durant la belle saison (juin-juillet).

B Méthodes de lutte : **Sur les jeunes chenilles, la lutte peut se faire par pulvérisation sur les arbres d'un produit à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt).** Les chenilles ingèrent la matière active en consommant les jeunes feuilles. Comme pour les chenilles processionnaires du pin, favoriser la biodiversité dans l'environnement adjacent permet de limiter les infestations. Les coucous et les mésanges se nourrissent des jeunes chenilles avant qu'elles deviennent urticantes et les chauves-souris sont des prédateurs reconnus sur le stade du papillon à partir de juillet. Des nichoirs spécifiques pour les chauves-souris existent.

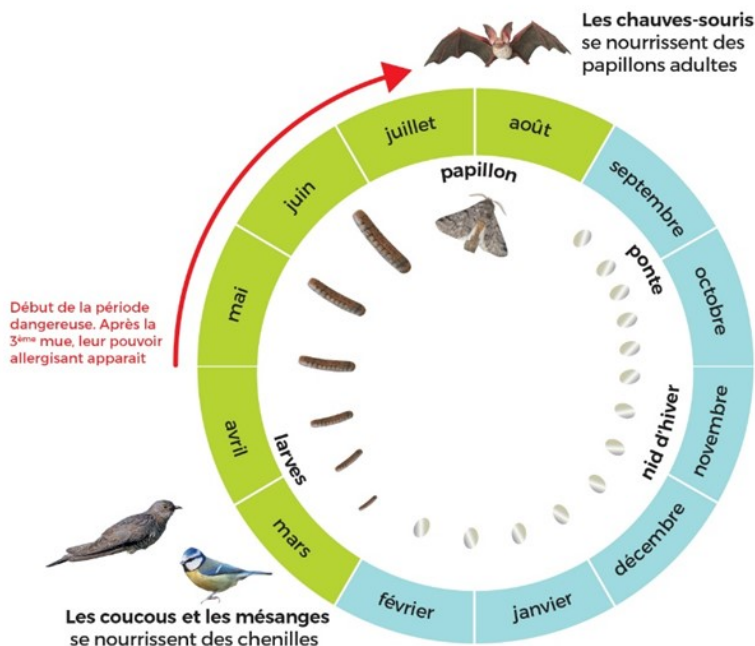
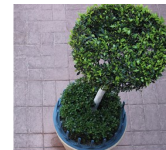


Figure 6 : Cycle biologique de la processionnaire du chêne (Source : www.nova-flore.com)



Buis

Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)

Observations : Les premières chenilles sortant d'hivernage causent les premières attaques à **Beaune (21), Volnay (21), Cuiseaux (71), Besançon (25), Saint-Aubin (39) et Parcey (39)**. Le 30 mars 2022, les chenilles les plus grandes mesuraient déjà 3 à 4 cm de long (fig. 8). Les premières attaques sont très dépendantes des attaques de la fin de l'année précédente.

Analyse du risque : La reprise de l'activité défoliatrice des chenilles quittant leur cocon d'hivernage a débuté. Il faut surveiller attentivement l'émergence de cette première génération pour enrayer les 2 à 3 suivantes et limiter ainsi les défoliations. Porter une attention toute particulière à vos buis surtout si vous avez des nids. **Cette première attaque peut être particulièrement insidieuse.**

Dégâts : Les chenilles peuvent provoquer de très importantes défoliations. Les fortes attaques peuvent entraîner la mort des buis. Une grande vigilance est de mise car les attaques peuvent aller très vite.



Figure 7 : Jeunes chenilles de pyrale du buis (5 mm) (Photo prise le 18/03/2022 à Beaune)



Figure 8 : Chenilles de pyrale du buis (3 à 4 cm pour les plus grandes) (Photo prise le 30/03/2022 à Beaune)

B

Méthodes de lutte : Pour les faibles infestations, il est possible d'enlever les chenilles à la main. **Il est également possible de réaliser un traitement à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt)**. Il est important de comprendre que le traitement Bt ne doit être effectué qu'en cas de présence des chenilles. C'est l'ingestion du produit par les chenilles qui crée une septicémie de leur système digestif empêchant leur alimentation et entraînant leur mort. Le produit est plus efficace sur les jeunes chenilles qui sont plus voraces (L1 à L3). Faire le traitement lorsque aucune précipitation n'est annoncée dans les 48 heures. Le Bt est totalement inutile en préventif. Il se dégrade rapidement (photosensible). Comme pour tous les produits phytosanitaires, respecter le port des équipements de protection prescrits par le fabricant.

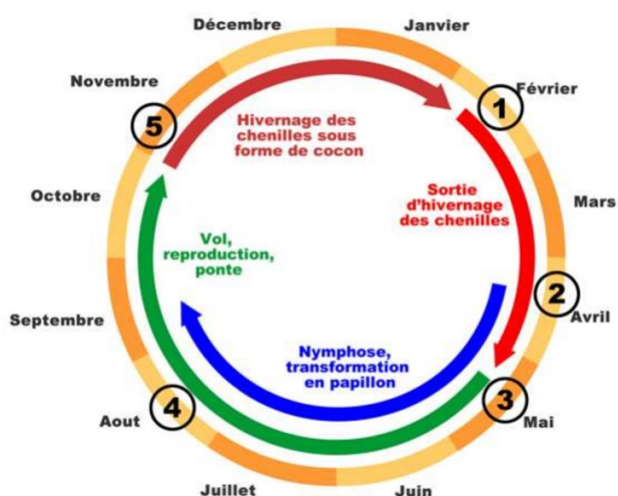


Figure 9 : Cycle biologique de la pyrale du buis – 1. Sortie d'hivernage des dernières chenilles de l'année précédente – 2. Début des nymphoses de la première génération de chenille - 3. Début des vols de reproduction de la première génération de papillon – 4. De fin mai à fin octobre les différents stades de développement de l'insecte vont cohabiter en raison des développements des générations successives du ravageur. En France, nous comptons deux à trois générations par an - 5. Début de l'hivernage des dernières jeunes chenilles dans des cocons faits de feuilles et de soie sur la face inférieure des feuilles des buis (Source : www.pyrale-du-buis.com).

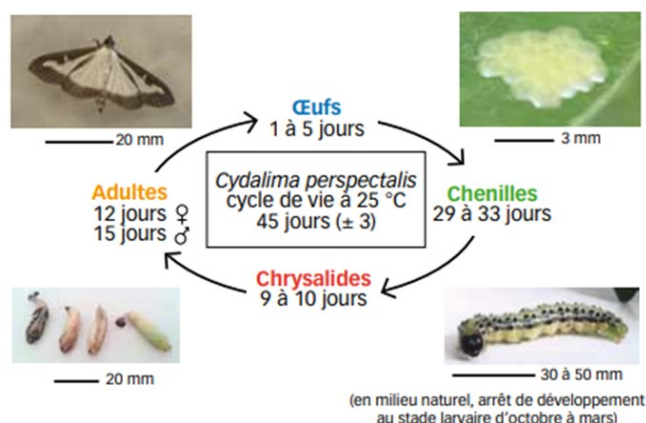
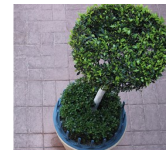


Figure 10 : Cycle de vie de la pyrale du buis à 25°C (Source : E. TABONE, T. ENRIQUEZ, C. GIORGI, M. VENARD, E. COLOMBEL, F. GAGLIO, M. BURADINO, Mieux connaître la pyrale du buis *Cydalima perspectalis*, Phytoma, n° 685, 2015)



Pour aller plus loin : des recherches scientifiques sont toujours en cours avec le programme **SAVEBUXUS II** (<https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/86>).



Marronnier

Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

Observations : Aucun retour et aucune observation pour l'instant dans notre réseau (trop tôt).

Analyse du risque : **Les vols vont débuter à partir d'avril.** Les premières générations de papillons sont issues des chrysalides présentes dans les feuilles mortes au sol. Les papillons seront principalement observables sur les troncs où ils se retrouvent pour l'accouplement.

Dégâts : **Les larves creusent des galeries dans les feuilles en se nourrissant du parenchyme foliaire.** Les galeries provoquent des taches brun-orange sur les feuilles nommées mines. **Les feuilles fortement atteintes tombent au cours de l'été.** Les dégâts sont surtout esthétiques et ne provoquent pas la mort des arbres. Les attaques répétées peuvent cependant rendre les arbres plus sensibles aux différents stress abiotiques et biotiques.



Méthodes de lutte : **Installer les pièges à phéromones rapidement pour limiter la reproduction des premières générations.** L'insecte compte environ trois générations par année. **Penser à avoir assez de phéromones pour maintenir vos pièges actifs jusqu'en octobre.**

Pour rappel, lors d'infestation, l'élimination des feuilles tombées au sol est un bon moyen de lutte. Les feuilles doivent être broyées ou compostées.

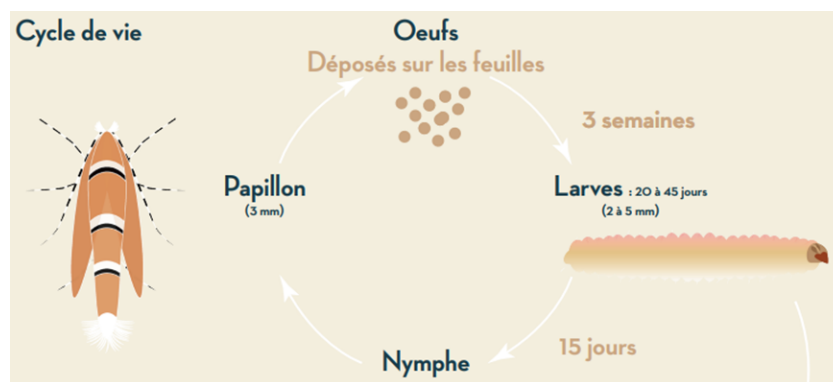


Figure 11 : Cycle de vie de la mineuse du marronnier (Source : Mineuse du marronnier, Andermatt France 2019)

Platane

Tigre du platane (*Corythucha ciliata*)

Observations : **Les tigres hivernants sont visibles sous écorce.** **Le seuil de nuisibilité a été signalé dans certains secteurs de Beaune (21) et Auxerre (89).**

Analyse du risque : Penser à contrôler le seuil de nuisibilité des tigres hivernants sous l'écorce. Faites vos propres observations, surtout sur les arbres ayant subi une infestation l'année dernière. **Le seuil de nuisibilité est de 70 adultes hivernants par dm² de rhytidome et par arbre** (Guide écologique des arbres, 2002).

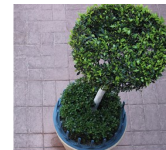


Figure 12 : Tigres hivernants sous écorce (Photo prise le 30/03/2022 à Beaune)

Dégâts : Les piqures des insectes provoquent une décoloration des limbes des feuilles jusqu'à leur dessèchement complet lors de fortes attaques. La production de miellat par les insectes peut rendre les feuilles fortement collantes avec développement de fumagine en surface. Bien que les attaques répétées puissent affaiblir les arbres, **le principal danger est la transmission de maladies telles que le chancre coloré du platane et l'antracnose.**

Les vols importants de tigre peuvent gêner les riverains. Il faut cependant préciser que l'insecte n'est pas dangereux pour l'homme.

Méthodes de lutte : Si le seuil de nuisibilité est atteint, mettre en place une stratégie de lutte biologique. Il existe principalement deux agents : les nématodes (*Steinernema spp.*) à pulvériser sur les troncs à partir de mars et à combiner avec des lâchers dans le feuillage de chrysope (*Chrysoperla lucasina*) en juin.

Plus d'info : "Livre technique biocontrôle du tigre du platane"

https://www.ecophyto-pro.fr/data/livret_technique_biocontrole_du_tigre_du_platane.pdf

Gazon

Fil rouge (*Laetisaria fuciformis* et *Liminomyces roseipellis*)

Observations : L'année dernière le fil rouge a été signalé par quelques observateurs du réseau.

Description et biologie : Le fil rouge est une maladie cryptogamique du gazon. Elle est fortement favorisée par les carences en azote principalement. L'humidité ambiante, la rosée et le brouillard sont des facteurs aggravant du champignon.

Analyse du risque : La période optimale de développement du champignon a lieu de mars à octobre.

Dégâts : Les dégâts sont principalement inesthétiques si la maladie n'est pas trop développée. Des taches blanches à brunes apparaissent sur les feuilles et deviennent rougeâtres par la suite. Les zones atteintes sèchent et se décolorent.

Méthodes de lutte : Un bon entretien du gazon permet d'éviter cette maladie. Fin-mars/début avril est la bonne période pour apporter un engrais azoté au gazon afin qu'il n'ait pas de carence au redémarrage de la végétation. Il est recommandé d'effectuer une scarification du gazon et un carottage pour aérer le sol après l'hiver. Il est intéressant de limiter les tontes, surtout les coupes trop rases (idéal 8 à 10 cm de hauteur). Un gazon trop ras sera plus sensible aux maladies et à la sécheresse. Utiliser du matériel bien aiguisé pour que les coupes soient nettes. En cas de zones engazonnées malades identifiées, désinfecter le matériel de coupe. Les arrosages doivent être copieux, moins réguliers et effectués plutôt le matin.



Figure 13 : Maladie du fil rouge sur gazon (Source : <https://www.maag-turf.ch>)

Point de vigilance sur les organismes nuisibles réglementés

Qu'est-ce qu'un organisme nuisible réglementé (ONR) ?

Un nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux (règlement 2016/2031) est entré en application le 14 décembre 2019. Il prévoit que les listes d'organismes nuisibles soient fixées par la Commission Européenne. Ce règlement introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux, ce qui permet une meilleure priorisation des actions et des mesures à prendre contre ces organismes nuisibles.

Les deux catégories principales d'organismes réglementés sont les Organismes de Quarantaine (OQ) et les Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).

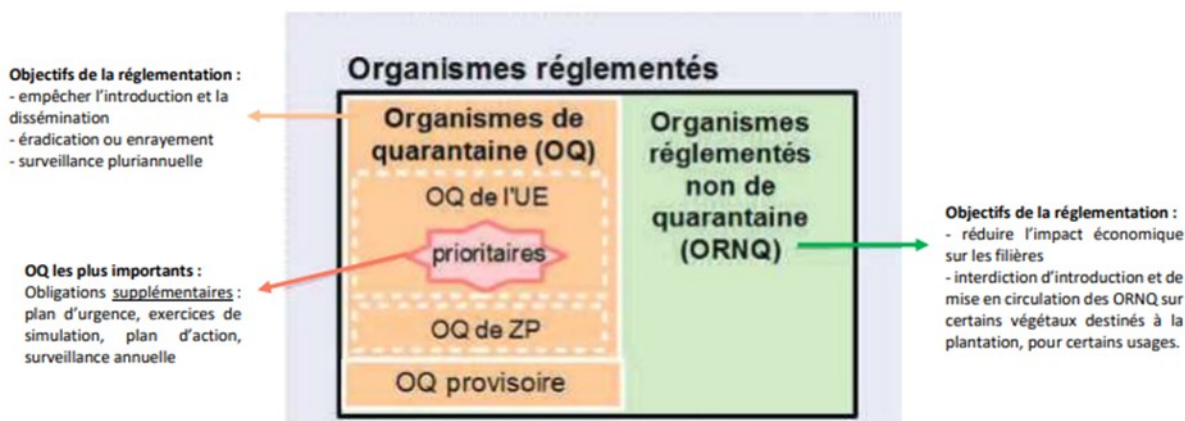


Figure 14 : Schéma illustrant la classification des organismes réglementés (Source : Guide de l'inspection phytosanitaire, FREDON BFC)

Organismes de quarantaine (OQ)

Un organisme nuisible peut être classé Organisme de Quarantaine (OQ) pour l'ensemble du territoire de l'UE (OQ-UE) ou bien pour une zone particulière appelée zone protégée (OQ-ZP). **La catégorie des OQ correspond à des organismes nuisibles qui sont soit absents du territoire ou de la zone concernée, soit présents mais non largement disséminés. En revanche, ils sont susceptibles d'entrer, de s'établir ou de se disséminer sur ce territoire et d'y avoir une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable.** Par conséquent, des mesures très strictes doivent être prises pour empêcher leur entrée ou leur dissémination sur lesdits territoires.



Certains OQ sont considérés comme prioritaires (on parle alors d'OQP) : il s'agit des OQ dont l'incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est la plus grave pour le territoire de l'UE. Ils constituent une priorité absolue pour les États membres de l'UE. Le règlement délégué (UE) 2019/1702 du 1er août 2019 fixe une vingtaine d'OQP. Parmi ceux-ci figurent par exemple : *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais *Popillia japonica*, les deux capricornes asiatiques *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*.

Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

Un organisme nuisible est classé ORNQ s'il répond aux conditions suivantes :

- * il est présent sur le territoire de l'UE ;
- * il se transmet principalement par des végétaux spécifiques destinés à la plantation ;
- * sa présence sur les végétaux destinés à la plantation a une incidence économique inacceptable sur l'usage prévu de ces végétaux destinés à la plantation.

La réglementation vise à ce que leur introduction ou leur circulation sur le territoire de l'UE soit interdite sur les végétaux susceptibles de les véhiculer. Pour certains ORNQ, des mesures peuvent être fixées afin de maintenir leur présence en-deçà de seuils d'acceptabilité fixés pour les végétaux destinés à la plantation concernée.

En tant que professionnels et passionnés du végétal, vous êtes un maillon essentiel de la surveillance des organismes nuisibles réglementés. Les serres horticoles, les pépinières, les jardins, les espaces verts et les infrastructures diverses sont des lieux de très grande diversité végétale (espèces et origines) et de très grand brassage (circulation de marchandises et de personnes). **Ces lieux sont de fait à grands risques d'introduction d'ONR et donc stratégiques pour leurs surveillances et pour la protection de l'ensemble des filières agricoles.** C'est pour cette raison qu'à l'occasion du BSV Paysage quelques articles seront consacrés à la reconnaissance et à la familiarisation des organismes de quarantaines les plus à risques.

Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Taxonomie : *Insecta* à *Coleoptera* à *Scarabaeidae*

Origine : Nord du Japon et Extrême-Orient de la Russie (îles Kouriles)

Aires d'invasion : Est des Etats-Unis et du Canada, Açores (Portugal), Italie et Suisse (canton du Tessin)

Filières végétales concernées : Jardins et espaces verts (dont les gazons), forêts, productions horticoles ornementales, viticulture, arboriculture fruitière (dont les arbustes à petits fruits), grandes cultures (maïs, prairies permanentes), cultures légumières.

Statut : Organisme nuisible de Quarantaine Prioritaire (OQP)

Lien vers la fiche de reconnaissance de la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale :
https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2021-03/Fiche_Diagnostic_POPIJA_Popillia_japonica.pdf

Lien vers les photos du site de l'EPPO (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes) :
<https://qd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>



Historique : Originaire du Japon, *Popillia japonica* a d'abord été introduit aux Etats-Unis au début du XXème siècle, où il cause d'importants dégâts. Il a été observé pour la première fois en Europe aux Açores dans les années 1970. En 2014, l'espèce s'établit dans le nord de l'Italie et, en 2020, plusieurs foyers sont détectés dans le canton du Tessin en Suisse. **En juillet 2021, *P. japonica* a été capturé à Bâle (Suisse) et en novembre 2021 à Fribourg-en-Brigau (Bade-Wurtemberg, Allemagne).**

Description : *P. japonica* ressemble au hanneton horticole. Il peut cependant facilement être différencié par la présence de 10 touffes de soies blanches sur les côtés de l'abdomen et deux touffes plus importantes sur le dernier segment abdominal. L'adulte mesure environ un centimètre de long et six millimètres de large.

Biologie : *P. japonica* hiverné à l'état larvaire dans le sol entre 15 et 30 centimètres de profondeur. Au printemps, les larves remontent dans les horizons superficiels pour se nourrir et se nymphoser. Les adultes émergent de la mi-mai à fin-juillet ; ils pondent leurs œufs dans les 10 premiers centimètres du sol.

Dégâts et analyses de risques : *P. japonica* possède une très large gamme d'hôtes potentiels et risque de causer de nombreux dégâts en agriculture et en horticulture. Les adultes consomment toutes les parties aériennes des plantes en ne laissant que les nervures des feuilles qui prennent un aspect de dentelle. Les larves mangent les racines des graminées, causant des dégâts dans les surfaces engazonnées et dans les prairies. Il se propage facilement par la circulation des marchandises et des personnes.

En tant qu'organisme de quarantaine, sa présence est soumise à annonce aux autorités compétentes (DRAAF-SRAL) et la lutte est obligatoire.

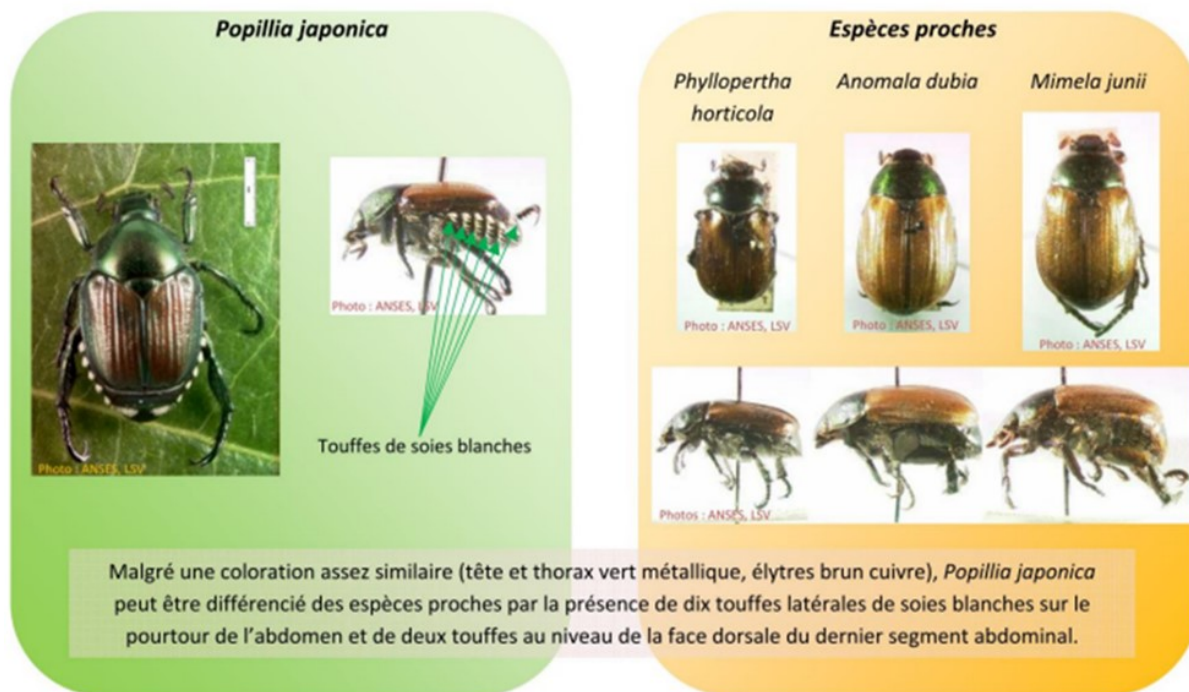


Figure 15 : Reconnaissance de l'adulte de *Popillia japonica* (Source : Note Nationale BSV - DGAL-SDQSPV concernant *Popillia japonica*, J. Jullien, 2017)

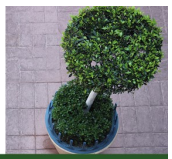


Figure 16 : Larve de *Popillia japonica* (à gauche) et rangée d'épines caractéristique sur la face ventrale du dernier segment abdominal disposée en forme de V (à droite) (Source : Fiche de reconnaissance SORE - Fabienne Blanchon (DRAAF - SRAL PACA), Jérôme Boyer (DRAAF-SRAL Bourgogne-Franche-Comté), Jérôme Jullien (DGAL- DEVP), Raphaëlle Mouttet (Anses-LSV), Jérôme Jullien (DGAL- DEVP) – 2021)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"

Avec la participation financière de :

